COMMUNE : DETTWILLER

Membre de (1) :

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par M. Pascal BOEHM	M. Pascal BOEHM	M. Pascal BOEHM
Liste conduite par "	Mme Audrey KOPP	Mme Audrey KOPP
Liste conduite par "	M. Christian ROBACH	
Liste conduite par "	Mme Sandra HADAL	
Liste conduite par "	M. Christophe WENDLING	
Liste conduite par "	Mme Sabrina NOEL	
Liste conduite par "	M. Julien PUEYO	M. Julien PUEYO
Liste conduite par "	Mme Bouthaïna AZIOU	
Liste conduite par "	M. Alfred KLEITZ	
Liste conduite par "	Mme Patricia NONNENMACHER	
Liste conduite par "	M. Hervé KINTZELMANN	
Liste conduite par "	Mme Brigitte GOLDBRONN	
Liste conduite par "	M. André FEIDT	
Liste conduite par "	Mme Fanny Patricia KACHLER	
Liste conduite par "	M. Daniel ROUYER	
Liste conduite par "	Mme Ghislaine VOGEL	
Liste conduite par "	M. Laurent SCHAEFFER	
Liste conduite par "	Mme Frédérique BARADEL	
Liste conduite par "	M. Thierry BOCHLER	
Liste conduite par Mme Valentine FRITSCH	Mme Valentine FRITSCH	Mme Valentine FRITSCH
Liste conduite par "	M. Marc VOGEL	
Liste conduite par "	Mme Marlène HUARD	
Liste conduite par "	M. Amaury GUERRIER	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à DETTWILLER, le 23/06/2024

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.